



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 05 Septembre 2018  
CR N° 3**

**Présent (es) :** Mesdames CORMERAIS Martine - MEKSZ Aniko - PUDELKO Françoise -  
VANEY Nolwenn  
Messieurs GILBERT Cédric - LUCHESE Anthony

**Excusé(es) :**

**Invité(es) :** Mesdames FERRER Ghislaine– TORTORA Sandrine

**COURRIERS AUX CLUBS**

**ST MAUR :** La COC prend note de l'engagement de votre équipe +16 ans Masculine 3. Elle participera au championnat 5<sup>ème</sup> division Territoriale.

**JOINVILLE :** La COC prend note de l'engagement de votre équipe +16 ans Masculine 3. Elle participera au championnat 5<sup>ème</sup> division Territoriale.

**JOINVILLE :** La COC prend note du désengagement de votre équipe +16 ans Féminine. Le championnat sera actualisé.

**STADE FRANCAIS :** La COC prend note du désengagement de votre équipe +16 ans Féminine 2. Le championnat sera actualisé.

**A TOUS LES CLUBS :** La 5<sup>ème</sup> Division Territoriale Masculine sera mise en place courant septembre.

**A TOUS LES CLUBS DE PARIS :** Merci de saisir vos conclusions dès la réception de vos affectations de salle par la Mairie de Paris afin de faciliter la tâche de la CDA et le déplacement des clubs.

**VILLIERS :** Votre joueuse Lola FLAMAND pourra jouer dans la catégorie +16 ans au niveau départemental à condition de fournir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et le mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure et une autorisation parentale.

**ARCUEIL :** Vos 2 joueuses pourront jouer dans la catégorie -18 ans au niveau départemental à condition de fournir un certificat médical établi par un médecin assermenté « médecin du sport » précisant le nom, prénom, date de naissance et le mention « autorisation de jouer dans la catégorie supérieure et une autorisation parentale.

**BONNEUIL :** La COC prend note de l'organisation de Challenge Henri Arles le week-end du 8 et 9 septembre 2018

**SUCY :** La COC prend de l'organisation de vos rencontres amicales :

+16 ans F : Sucy 2 / Vitry du 08/09/2018 à 18h00

+16 ans M : Sucy 2 / Boissy du 08/09/2018 à 20h00

-18 ans F : Sucy / Val d'Orge du 08/09/2018

-18 ans F : Sucy / Kremlin Bicêtre du 15/09/2018

**JOINVILLE** : Suite au remaniement de votre bureau directeur durant l'été, la COC a pris la décision d'intégrer votre équipe -17 ans masculine dans les barrages d'accèsion au délayage Régional.

**VITRY** : Merci de bien vouloir répondre au mail du Paris Sport Club afin que la COC puisse valider les rencontres.

## CHAMPIONNATS MASCULINS

### PLUS DE 16 ANS

#### 1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :

##### Poule A

#### Rencontre Paris Sport Club 1D / RSC Champigny 2 du 22-23/09/2018 :

La rencontre aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à 20h15 au gymnase Vignoles à Paris 20<sup>ème</sup>.

#### 2<sup>ème</sup> DIVISION TERRITORIALE :

##### Poule B

#### Rencontre HBC Arcueil / CA Boissy HB du 22-23/09/2018 :

**Arcueil** : Pour jouer le vendredi soir vous devez avoir l'accord du club adverse avant que la COC ne valide la rencontre.

### MOINS DE 17 ANS

La COC remercie et accepte la proposition du club d'Arcueil d'organiser le barrage au Gymnase Pigot, complexe FV Raspail, 54 rue FV Raspail.

Il aura lieu le samedi 15 septembre 2018, accueil des équipes 14h00 et premier match à 14h30.

Durée des rencontres : 1 x 15 minutes, exclusion 1 minute et un temps mort par équipe.

En cas de disqualification lors d'une rencontre, le joueur concerné pourra jouer la rencontre suivante.

Intervalle entre chaque rencontre de 5 minutes, donc échauffement des équipes pendant le déroulement des autres rencontres.

Il y a 5 équipes avec l'intégration de l'équipe de Joinville.

La numérotation des équipes a été faite en fonction du classement de la saison 2017/2018.

- 1 JOINVILLE HB AS
- 2 CSA KREMLIN BICETRE
- 3 RSC CHAMPIGNY
- 4 ES SUCY
- 5 HBC ARCUEIL

Les équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>ème</sup> place de ce barrage accèdent aux délayages Ligue.

Ordre des rencontres :

- 1 -JOINVILLE HB AS / CSA KREMLIN BICETRE
- 2 RSC CHAMPIGNY / ES SUCY
- 3 HBC ARCUEIL / CSA KREMLIN BICETRE
- 4 JOINVILLE HB AS / RSC CHAMPIGNY
- 5 ES SUCY / HBC ARCUEIL
- 6 CSA KREMLIN BICETRE / RSC CHAMPIGNY
- 7 JOINVILLE HB AS / HBC ARCUEIL
- 8 ES SUCY / CSA KREMLIN BICETRE
- 9 RSC CHAMPIGNY / HBC ARCUEIL
- 10 ES SUCY / JOINVILLE HB AS

## **MOINS DE 15 ANS**

La COC remercie et accepte la proposition du club de Vitry d'organiser le barrage au Palais des Sports, Avenue Henri Barbusse.

Il aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à partir de 14h00.

Clubs concernés : ES VITRY – CA L'HAY LES ROSES HB – ENTENTE PLESSEENNE HB

L'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place de ce barrage accède aux délayages Ligue.

Le règlement de ce barrage vous sera communiqué sur le prochain Compte rendu de la COC

## **CHAMPIONNATS FEMININS**

### **PLUS DE 16 ANS**

#### **1<sup>ère</sup> DIVISION TERRITORIALE :**

##### **Poule A**

#### **Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 2 / PSG HB 3 du 13-14/10/2018 :**

La COC donne son accord pour jouer cette rencontre le vendredi 12 octobre 2018 à 20h30 au gymnase Ducasse au Kremlin Bicêtre.

### **MOINS DE 18 ANS**

La COC recherche toujours une salle pour l'organisation de ce barrage le week-end du 22-23 septembre 2018.

Il aura lieu le dimanche 23 septembre 2018 à partir de 10h00.

Clubs concernés : US CRETEIL HB – CHENNEVIERES HB – US IVRY HB – HBC ARCUEIL

L'équipe terminant à la 1<sup>ère</sup> place de ce barrage accède aux délayages Ligue.

Le règlement de ce barrage vous sera communiqué sur le prochain Compte rendu de la COC

### **MOINS DE 15 ANS**

La COC remercie et accepte la proposition du club d'Alfortville d'organiser le barrage au COSEC Léo Lagrange, 56 Rue Etienne Dolet.

Il aura lieu le dimanche 23 septembre 2018 à partir de 10h00.

Clubs concernés: US ALFORTVILLE HB – ES SUCY – ES VITRY

Les équipes terminant à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>ème</sup> place de ce barrage accèdent aux délayages Ligue.

Le règlement de ce barrage vous sera communiqué sur le prochain Compte rendu de la COC

**La Présidente de la COC 94  
Martine CORMERAIS**



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu **n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours :** Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.